INSTITUT DE GUIDANCE ÉMOTIONNELLE STRATÉGIQUE

# Parcours de certification

## SUPERVISIONS FINALES ET CERTIFICATION GES

*Version du 10/11/2026*

La certification de Praticien en Guidance Émotionnelle Stratégique est délivrée lorsque l'apprenant a montré, à travers 2 supervisions complètes, une intégration suffisante des compétences travaillées pendant la formation.

## Un parcours sans date limite

L'apprenant peut présenter ses supervisions finales à son rythme, une fois les conditions pédagogiques indiquées par l'IGES réunies. Aucune échéance générale n'est imposée pour l'envoi des 2 supervisions finales.

## Ce qui est regardé

Les 2 séances présentées permettent d'apprécier la qualité du cadre, la compréhension de la demande, la conduite de l'accompagnement, le respect de la charte éthique et l'intégration des compétences d'hypnose, de thérapie brève et de déshypnose enseignées durant l'année.

Les repères détaillés figurent dans le document « Modalités et critères d'évaluation ». L'apprenant peut aussi s'en servir pour suivre lui-même sa progression avant l'envoi de ses supervisions.

## Pas de verdict définitif

Lorsqu'une séance ne montre pas encore toutes les compétences attendues, l'IGES transmet un retour pédagogique clair. L'apprenant peut poursuivre son travail puis présenter d'autres supervisions complètes, à raison d'une fois par mois, selon les conditions prévues dans son contrat individuel. Chaque présentation fait partie du parcours d'apprentissage.

## Confidentialité et enregistrements

Les séances transmises à l'évaluation sont utilisées uniquement dans ce cadre. L'apprenant veille à informer les personnes enregistrées et à recueillir les autorisations nécessaires. Si un enregistrement n'est pas possible pour une raison légitime, une modalité adaptée peut être envisagée avec l'IGES.

## Après la certification

Une supervision individuelle ou un accompagnement complémentaire peut être proposé à la demande, selon les disponibilités et les modalités communiquées à ce moment-là. La certification de l'IGES atteste un parcours interne ; elle ne remplace pas les exigences professionnelles ou légales du pays d'exercice.